

# QUELLES RÉPONSES À LA MARCHANDISATION DU « SOCIAL » ?

## Comprendre, partager, se repositionner, agir ensemble

- VENDREDI 13 JANVIER 2017 -

### Notes prises sur l'atelier N°2 - Bienvenu dans l'ère du social business

#### Éclairages sur entrepreneuriat social et les SIB -Social Impact Bond-

*Intervenant-e-s : Iréna Havlicek [association AMIS], Eric Denoyelle [Collectif pour une éthique en travail sociale], Adèle Bertin Morales [Collectif Avenir Educ's]*

**Irena Havlicek (CAC)**, a créé une conférence gesticulée « l'économie sociale et solitaire »

- Entreprenariat social
- Repères historique

ES = Luttés ouvrières 19<sup>ème</sup>, regroupement de travailleurs interdits, loi Lechapellier et s'organise pour s'entraider face au capitalisme industriel naissant : coopératives d'habitants, coopératives de consommateurs (denrées alimentaires)...

Mouvements légalisés progressivement > loi 1901 associations à but non lucratif, liberté des citoyens de s'associer.

Au fur et à mesure du saucissonnage des lois : Association / coopératives / mutuelles

Post WW2, délégation aux associations de pans entiers où l'Etat est défaillant : colonies de vacances, personnes âgées, personnes en situation de handicap, subvention massive des pouvoirs publics avec une contrepartie : la professionnalisation et le contrôle qui va avec.

Logique de lutte avec des « exploités » et non des « exclus » (vocabulaire modifié car derrière les exploités, il y a les exploités, derrière les exclus y a juste pas de chance...).

Fin des années 70, relance par les pouvoirs publics de la notion d'ESS (Rocard 2<sup>ème</sup> gauche – création de l'IDES 1982)

ES : vision d'une alternative aux nationalisations (top down)

*90s : bottom up, apparition de poches de pauvreté et des structures s'occupent de réparer, en dénonçant les associations instrumentalisés par Etat versus on ne demande pas de subventions, on crée des entreprises d'insertion sous statut commercial.*

New : environnement, solidarité internationale et CE, épargne solidaire, insertion, logement, santé

2000 : terme d'entrepreneuriat social arrive, en provenance des pays anglo-saxons mais pas que !

Mécénat pour financer université, orphelins... aux EU (tradition)

Une entreprise privée peut porter l'intérêt général / collectif

Relayée par les business schools (Harvard...).

+ créa de structures d'accompagnement / conseil et de lobbying / promotion du concept (Ashoka)

Communication : personnage emblématique de l'entrepreneur au grand cœur !

En Europe, Italie notamment : les pouvoirs publics sont défaillants > création de nombreuses coopératives de solidarité sociale (statut spécifique).

Universitaires travaillent sur ces concepts en parallèle : comment définir l'entrepreneuriat sociale, sur quels critères ? On quitte l'idée du statut pour travailler une méthode de faisceau d'indices

Au moment de la préparation de la loi Hamon, ces travaux ont appuyé pour imposer des points de vue.

2001 : création des SCIC, &ère reco d'une entreprise de marché avec mission d'intérêt collectif (injonction à l'hybridation des ressources).

2008 : livre blanc ES + reco

2010 : création du MOUV

2014 : loi ESS

Mouvement instrumentalisation Etat (pas de remise en question du système) vs alternative au capitalisme

Arrivée des grandes fondations d'entreprise également en Europe > recherche de nouveaux marchés (Danone / stratégies d'accaparement des petits revenus des plus pauvres « bottom of the pyramide »), récupère l'argent public au passage...

Les entreprises bénéficient de systèmes de défiscalisation mais pas que : nouveau périmètre de l'ESS comprend un statut classique (ESUS très peu contraignant).

>>> ESS via l'entrepreneuriat social permet de marchandiser les espaces qui jusque-là échappaient au système marchand (bla bla car).

Se mettent en place des modes de management de l'entreprise présentés comme un modèle unique > mesure de l'impact social : tout chiffrer, tout normaliser vs expérimentation, biodiversité des structures, droit à l'échec...

**Adèle Bertin-Moralès (collectif Avenir Educ's) – [voir le Powerpoint support \(version pdf\)](#)**

- Contexte et mécanique des SIB
- Analyse pour déconstruire

Contrat à impact social :

Social Impact Bonds (SIB) arrivent en Grande-Bretagne en 2010 (projet autour de la réinsertion des sortants de prisons), abandon l'an dernier faute de résultat.

Arrivée des Contrats à Impact Social (CIS) en France (version francisée des SIB) : réalisation d'un rapport d'Hughes Sibille, (banquier : président du crédit coopératif) remis à Carole Delga en 2014.

Lancement d'un appel à projet « CIS » en mars 2016 par le ministère de Mme Pinville, ouvert jusqu'au 31/01/17

Deux Contrats ont été signés par l'Etat : avec l'ADIE et Impact Academy (les seuls actuellement).

Objectif : permettre le financement de projets sociaux préventifs par des investisseurs privés pour faire faire des économies à l'Etat

Fonction. : cf. slide « mécanique »

Qui désigne l'évaluateur – cabinet d'audit ? Comment se positionne l'intermédiaire financier ?

Rendement 13% !!!

Possible évolution du statut associatif pour avoir un volet marchand (risque)

Arguments développés :

- Pénurie finances publiques donc innovant d'aller chercher des financements privés // trop vieil argument.... L'innovation serait que les multinationales payent leurs impôts !
- Pas de risque pour Etat et les collectivités puisque les investisseurs sont rémunérés uniquement si il y a des résultats // faux car la puissance publique va rémunérer à un taux exorbitant ou récupérer le programme si c'est un échec, donc au final l'Etat paie toujours.
- Economique à terme puisque le privé est plus efficace que public // bof ! cf. PPP (partenariats publics-privés) du secteur hospitalier ou du bâtiment (rapport sénat 2014), en quoi ça justifie des rémunérations hautement lucratives ???

Exemple du projet de la Sauvegarde du Nord (SIB en cours d'élaboration)

Constat que sur la région Nord, en 2014, 11.000 enfants ont été placés soit taux de placement 2,5 fois inférieur à la moyenne française > objectif = réduire ce taux de placement en créant une brigade de travailleurs sociaux qui viendront renforcer les équipes d'AEMO (actions éducatives en milieu ouvert) existantes. Coût 1,4 million pour en économiser 4 à 8 million (de coût de placements évités).

BNP financeur.

Dénégation du travail réalisé dans le passé sur les AEMO ...

Publics : faire entrer dans le dispositif des enfants qui n'en ont pas besoin (ex. Goldman Sachs dans l'Utah sur préscolarisation des chicanos...)

Et il y aura 2 évaluations par rapport à la 2002-2

Analyse du CAC :

- Surévaluation des économies (les placements alternatifs (chez des tiers) n'ont pas le même coût)
- AEMO renforcées existent déjà (pas d'innovation)
- Le CIS repose sur l'hypothèse d'une intervention brève et intense insuffisante dans un objectif de restauration des liens familiaux.

**Pression sur les travailleurs sociaux avec des objectifs chiffrés : Moindre coût domine au détriment de l'accompagnement > quelles conditions de travail ? Les salariés devront gérer ces contradictions.**

**Eric Denoyelle (ancien travailleur social, club de prévention, pj, formateur IRTS Montrouge)**

- Perspectives et modèles

Santé, culture, humanitaire désormais ouverts au marché.

**Action sociale passera-t-elle d'une affaire désintéressée de la nation à une intervention sociale, affaire intéressée de quelques-uns ???**

**[VOIR SUPPORT Pwpt](#)**